

DES PRATIQUES INSPIRANTES

Venues de l'étranger

Par Ariane Couvreur

Lorsque nous invitons à signer les pétitions pour un fournisseur public d'énergie, on nous a souvent répondu : « C'est utopiste ! », « Jamais ça ne fonctionnera », « Impossible de lutter contre le marché privé ». Et pourtant, quand on tourne le regard vers d'autres pays, on s'aperçoit que cette utopie est parfois déjà réalité. Petit détour par l'Allemagne et le Québec.

EN ALLEMAGNE ¹

Au cours des dix dernières années, l'Allemagne a connu une **vague de remunicipalisation** de l'énergie. Les entreprises communales (**Stadtwerke**) se sont réappropriées les infrastructures auparavant privatisées. Mais ces initiatives vont plus loin en faisant de la **collectivité** un acteur majeur dans la détermination de la politique énergétique locale et en se fixant des **objectifs environnementaux** ambitieux.

Transition énergétique

À **Stuttgart**, le rachat des réseaux de distribution s'est accompagné de la création d'un **fournisseur commun d'électricité verte et de gaz**, qui offre des services en adéquation avec l'objectif « Zéro émission » d'ici 2050. Énergies renouvelables pour les consommateurs (100% pour l'électricité, 10% actuellement pour le gaz) ; développement d'un service de conseils en efficacité énergétique et de primes ; développement et exploitation de centrales d'énergies renouvelables, avec l'objectif de produire à terme l'équivalent de la consommation de la ville de Stuttgart.

L'entreprise communale d'énergie de **Hanovre**, *Enercity*, a créé dès 1998 le **fonds ProKlima**, destiné à soutenir notamment la rénovation énergétique des bâtiments, la construction de maisons

passives, le développement d'énergies renouvelables (solaire et chaleur) et d'activités pédagogiques liées à la lutte contre le dérèglement climatique. Ce fonds est alimenté entre autres par une taxe sur le tarif de gaz de la ville et par une partie des profits d'*Enercity* (3 millions d'euros). Depuis sa création, le fonds a permis de verser un total de 60 millions d'euros d'aides. Selon une étude portant sur l'année 2010, chaque euro de subvention a permis de déclencher 12,7 euros d'investissements en moyenne.

Coopératives citoyennes

Créée en 2010 par des associations environnementales et caritatives locales, l'initiative citoyenne *Notre Hambourg – Notre Réseau* a exigé un référendum d'initiative populaire sur la question de la reprise publique de l'ensemble des réseaux énergétiques de la ville (électricité,

gaz, chaleur). Le « oui » l'ayant emporté (50,9% des voix), l'initiative s'est poursuivie avec la création d'une **coopérative citoyenne**, qui a récolté plus de 50 millions d'euros de fonds citoyens pour participer au rachat des réseaux et au développement de projets d'énergies renouvelables.

La ville de **Titisee-Neustadt** a voulu s'engager dans une remunicipalisation dès 2011. En raison des faibles ressources financières de la ville, celle-ci a d'emblée cherché à former un **partenariat avec les citoyens** : tout d'abord par le biais d'une coopérative locale (détenant 10% du capital), mais également par le soutien de la *Elektrizitätswerke Schönau* (EWS), pionnier historique de la réappropriation locale et citoyenne de l'énergie dans la région. L'EWS a non seulement apporté 30% du capital pour le rachat des réseaux, mais également son expertise dans la gestion du rachat et de l'activité opérationnelle.

1. Contenu très largement inspiré de Energy Cities, *La réappropriation locale de l'énergie en Europe*, 2017.

2. Radio Canada, *Les débuts de la nationalisation de l'électricité au Québec en 1944*, 12 avril 2019.

3. Récit Univers Social, *La nationalisation de l'électricité au Québec*, consulté le 17 juillet 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=2Hpavry718o>

Pourquoi ça a fonctionné en Allemagne ?

- Entre 2010 et 2015, un nombre important de **concessions** sur les réseaux d'électricité et de gaz a dû être renouvelé, laissant la place à des collectivités locales ;
- Durant la même période, les collectivités locales ont eu un **accès facilité** à des financements de long terme peu onéreux ;
- Sur le plan législatif, les municipalités allemandes ont une **grande autonomie** et peuvent intervenir en tant qu'opérateur (économique) dans de nombreux secteurs, à condition de le justifier par leur mission d'intérêt général. Elles sont donc assez libres pour créer ou reprendre sous contrôle public un opérateur énergétique pouvant intervenir dans les branches de la production, de la fourniture et de la distribution.

Par conséquent, **les 1000 Stadtwerke actives dans l'énergie représentent ainsi une part de marché de plus de 50% dans la fourniture d'énergie** (54% pour l'électricité, 56% pour le gaz, 67% pour les réseaux de chaleur).

AU QUÉBEC

Le processus de nationalisation du marché de l'électricité a débuté au Québec en 1944, avec la création de la société d'État Hydro-Québec, non sans provoquer un débat politique houleux et une âpre résistance des onze compagnies privées qui se partageaient le marché jusqu'alors. C'est en 1963 qu'Hydro-Québec rachète l'intégralité de ces compagnies et obtient le monopole du marché de l'électricité, au terme d'une campagne dont le slogan « Maîtres chez nous » appelle à la fin de la domination économique des entreprises anglo-canadiennes sur le Québec⁴. Les autres arguments avancés par le gouvernement de l'époque en faveur de la nationalisation sont : harmoniser les tarifs, moderniser les infrastructures et propulser le développement économique de la province⁵. On pourrait y ajouter : maintenir des prix abordables. « *Sur ses 70 ans d'existence, Hydro-Québec n'a augmenté ses tarifs qu'à un niveau inférieur à l'inflation*⁶ ».

Selon un rapport récent, le système énergétique du Québec se distingue de celui des autres régions du monde par l'importante part d'approvisionnement local en énergies renouvelables (48% du total de l'énergie, transports et chauffage compris), c'est-à-dire provenant de sources dont les stocks se renouvèlent naturellement. La principale source locale d'énergie primaire est la force hydraulique (transformée en hydroélectricité), suivie de la bio-

masse et de la ressource éolienne⁷. En ce qui concerne l'électricité, c'est carrément 98% de la production qui provient de sources renouvelables (hydraulique surtout, éolienne, solaire).

Cette situation monopolistique est néanmoins mise en cause car la production d'Hydro-Québec est considérée comme insuffisante⁶. Un projet de loi est en cours pour légaliser la vente d'électricité entre compagnies privées. Pour le moment, la loi permet à une entreprise de produire sa propre électricité mais elle n'a pas le droit de la distribuer, à l'exception de l'électricité issue de la biomasse forestière. Le gouvernement voudrait donc permettre à tous les producteurs d'énergie renouvelable (éolien, solaire, petit barrage...) de profiter de l'exception accordée à la biomasse.

Si pour certains cette ouverture à la concurrence est positive, pour d'autres, comme Patrick Bonin, responsable de campagne chez Greenpeace Canada, ce changement est inacceptable car l'électricité doit rester un bien public. Il aurait également pour conséquence directe d'augmenter les tarifs car « *ces entreprises vont se soustraire au maintien et au développement du réseau d'Hydro-Québec, dont on a besoin pour faire la transition énergétique*⁷ ». Or, l'an dernier, les revenus de la société d'État lui ont permis de verser un dividende de 3,4 milliards de dollars au gouvernement du Québec, ce qui contribue au développement socioéconomique de la province.

Ces exemples venus de l'étranger nous montrent que la privatisation n'est pas une fatalité et qu'à l'initiative de citoyen-ne-s, de collectivités locales ou du gouvernement, un mouvement de réappropriation du marché de l'énergie peut être enclenché. C'est ce mouvement que nous voulons lancer avec notre campagne !

4. Hydro-Québec, *La nationalisation de l'électricité*, consulté le 17 juillet 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=1zLxUzcKIEA>

5. Chaire de gestion du secteur de l'énergie, *État de l'énergie au Québec*, 2024.

6. Notons que le rapport ci-dessus mentionne que le niveau de consommation par habitant est « très élevé » à l'échelle mondiale.

7. Gerbet, Th., *Québec veut légaliser la vente d'électricité entre compagnies privées*, 19 janvier 2024.